JANVIER 2023

N°130

INFO VILLAGE

MESSIMY
SUR SAÔNE





11

DÉPÔT SAUVAGE



11

COMPOSTAGE



17

FÊTE DES ASSOCIATIONS

N°130

JANVIER 2023

INFO

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :
9h00 à 11h30
vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
Tél : 04 74 67 80 77
Fax : 04 74 67 94 58
mairie.messimysursaone@orange.fr
www.messimysursaone.fr

Mairie de Messimy sur Saône

Permanence du Maire ou Adjoints :
Samedi : 10h00 à 11h30

ÉCOLE

94, rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
04 74 67 86 14

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

mardi : 16h00 à 18h00
samedi : 10h00 à 12h00
rue du Bourg
04 74 67 87 80
bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

Bibliothèque municipale de Messimy sur Saône

INFOS UTILES

- **Gendarmerie :** 17
- **Pompiers :** 18
- **Samu :** 15
- **Pharmacie de garde :** 32.37
- **SOS Médecin :** 36.24
- **Centre anti-poisons :** 04 72 11 69 11
- **SUEZ EAU urgence :** 09 77 40 11 30
- **ENEDIS ERDF :** 09 72 67 50 01
- **ENGIE GRDF** : 08 00 47 33 33
- **ALEC 01 :** 04 74 45 12 40
- **ARNAQUES INTERNET :** www.service.public.fr
- **Ostéopathe :** 233 rue du Bourg 07 78 46 07 85
- **Cabinet d'infirmières :** 237 rue du Bourg 07 69 70 20 73
- **Point Poste :** bar/tabac - le Détour
- **Point Vert CA :** bar/tabac - le Détour
- **Assistances maternelles :** Site de la Mairie, service petite enfance
- **France Info Service :** 04 74 04 02 57
- **Déchèteries Smidom :** 04 74 04 94 69
  Francheleins
  St Etienne sur Chalaronne
  St Jean sur Veyle
  Vonnas
- **Colonnes de tri PAV :** Chemin des Ferrières, Cimetière et Salle Polyvalente
- **Référent ambroisie :** Marion Chaube mairie.messimysursaone@orange.fr

SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

- Cantine p.6
- Accueil nouveaux habitants p.6
- Cérémonie du 11 novembre p.6
- Pour les nouveaux professionnels p.6
- Octobre Rose p.7
- Ordures ménagères p.8
- CCAS p.8
- Signalisation p.8
- Collecte de textiles p.8
- Boîtes aux lettres p.8
- Bibliothèque municipale p.9
- Marché de Noël p.9

LES COMMISSIONS

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

- Frelon asiatique p.10
- Non aux dépôts sauvages p.11
- Réduire ses déchets p.11
- La redevance incitative p.14
- Cadastre solaire p.15
- Broyage sapins de Noël p.16

PERSONNEL COMMUNAL

- Vœux p.12

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Deux nouveaux prêtres p.13
- Réunion des présidents d'associations p.13
- Les amis de la Mâtre p.13
- Club Canin des Dombes p.14
- Amicale classes 1 et 6 ..... p.15
- Amicale classes 4 et 9 ..... p.15
- Club de l'amitié p.15
- Croix Rouge p.16
- Les chanteurs du Val de Mâtre p.16
- Ça t'apprendra p.16
- Demain Messimy sur Saône p.17
- Fareins Saône Vallée Foot p.17
- Le Sou des écoles p.18

CÔTÉ PRATIQUE

- Etat civil p.19
- Groupement paroissial p.19
- Hauteur d'eau p.19
- Ordures ménagères p.19
- Défibrillateurs p.19
- Engins bruyants p.19
- Brûlage déchets verts p.19
- Stationnement gênant p.19
- Le marché sous la Halle p.19
- Aides à domicile p.19
- Ecrivain public p.19
- Conseiller numérique p.19
- En route pour le zéro déchet p.19

CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus p.20

DERNIÈRE MINUTE

- À vos agendas p.23

Responsable de la publication : *Thierry Michal, Maire.*
Réalisation et distribution : *T. Michal - F. Imbert - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wynarczyk - M. Chaube.*
Mise en page : *Mairie de Messimy sur Saône, Bénédicte Sainclair - Tirage en 630 exemplaires - Crédit photos : habitants de Messimy sur Saône. Dépôt légal janvier 2023 - N°130*

LE MOT DU MAIRE*

Thierry Michal



Chères Messimiennes
Chers Messimiens

Tout le conseil municipal, toute l'équipe que j'ai l'honneur d'animer est heureuse de vous accueillir. C'est un évènement de pouvoir fêter enfin ensemble la nouvelle année, c'est un évènement car c'est une première en ce qui me concerne !

Merci très sincèrement à toutes et à tous d'être venus aussi nombreux, merci à vous chers habitants qui avez de surcroit bravé le risque sanitaire résiduelle toujours présent, soyez remerciés chaleureusement. Je vous présente les excuses de J.Cl. Dechizeaux président de la CCVSC qui n'a pas pu se joindre à nous car il y a en ce moment même trois cérémonies de vœux différentes (St-Didier, Francheleins et nous). Pour cette cérémonie nous avons souhaité des discours relativement concis, pour aller à l'essentiel tout en faisant état des principales réalisations et projets à venir et ils sont nombreux.

Dans les réalisations, il y a ce qui se voit : les chantiers, les bâtiments, le marché, l'ouverture ou la fermeture d'un commerce… et ce qui se voit moins, voire pas du tout : l'environnement, la gestion du personnel, les réseaux, les affaires scolaires, l'urbanisme, le culturel, les relations avec l'intercommunalité et avec les partenaires financiers, les procédures judiciaires (et il y en a malheureusement toujours), le social, le traitement (ou tentative de traitement) des conflits, la communication, la sécurité, le financier, la gestion administrative… Tout est important, c'est bien l'ensemble qui concourt à l'ambiance, à la vie de la commune, aux services pour les administrés et à l'évolution de notre cadre de vie. Cette densité, cette richesse de sujets à traiter au service de la collectivité est passionnante, c'est également une responsabilité et cela nécessite d'y consacrer du temps et de l'énergie je peux vous le garantir. L'énergie, c'est d'abord celle de l'équipe que vous avez devant vous, et que je remercie ici chaleureusement. C'est aussi celle de l'ensemble du personnel que j'ai déjà eu l'occasion de remercier le 15 décembre dernier et que je tenais à souligner une fois de plus à cette occasion. C'est enfin celle de l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque, celle de nos partenaires : à commencer par le personnel enseignant, les forces de gendarmerie et de sécurité civile, c'est celle de l'intercommunalité dont je suis également partie prenante, celle des différents syndicats dont nous faisons partie, c'est également nos commerçants.

C'est aussi nos partenaires financiers dont l'Etat, le Département et la Région, c'est également l'ensemble du tissu associatif particulièrement riche et actif sur la commune. A ce propos nous avons mis en place une fête des associations qui s'est déroulée en juillet 2022 mais retenez bien la prochaine édition dont la date a été fixée au dimanche 2 juillet 2023.

Revenons sur les projets de la commune, si l'on doit évoquer quelques réalisations, commençons par ce qui est le plus visible : notre marché qui fonctionne toujours bien avec des commerçants sympathiques toujours plus nombreux qui sont à votre disposition tous les jeudis après-midi.
Les aménagements de sécurisation marqués par le projet emblématique de l'entrée nord, mais avec d'autres en perspective comme l'aménagement du carrefour route de Lurcy / route de Saint-Trivier. J'ouvre une parenthèse sur la sécurité routière : tout le monde se plaint que les véhicules roulent trop vite, nous sommes interpellés régulièrement mais soyons clairs, nous ne pouvons pas mettre des aménagements ou des ralentisseurs sur toute la commune, alors sensibilisons, interrogeons nos propres pratiques et soyons prudents et vigilants, franchement quel est l'intérêt de rouler vite dans un village aux rues étroites pour gagner une poignée de secondes au prix de risques démesurés notamment vis à vis des enfants, des vélos ou des piétons.

Cela génère en plus une surconsommation de carburant et donc d'émissions de CO^2, du bruit, des surcoûts…et même parfois pire : à l'heure où j'écrivais ces lignes j'étais interpellé pour un grave accident de voiture à la sortie de Messimy-sur-Saône en direction de Montmerle, triste bilan avec un mort (un jeune de 20 ans) et deux blessés graves. Les drames n'arrivent pas qu'aux autres, la sécurité c'est avant tout un problème de comportement de chacun, vis-à-vis de soi et vis-à-vis des autres.

Au niveau scolaire, nous avons dû aménager durant l'été la seconde salle annexe au-dessus de la salle polyvalente (cad au-dessus de nous) afin d'accueillir la 6ème classe. Toujours pour le scolaire, nous avons lancé l'étude de l'extension de l'école avec la rénovation thermique du bâti existant. C'est un projet très important qui a été présenté aux parents d'élèves le 12 juillet dernier et qui va largement nous occuper en 2023 et même au-delà. Pour les bâtiments, nous lançons également la rénovation du logement à l'arrière du bar le Détour avec des travaux sur le premier semestre 2023, ceci permettra de rénover et de valoriser du patrimoine communal inutilisé et vieillissant. Nous devons également lancer le projet de traitement des eaux pluviales en accompagnement des travaux du séparatif dans le centre Bourg (c'est-à-dire séparer les eaux usées des eaux pluviales actuellement dans une même canalisation) prévus dès le second semestre 2023 par la CCVSC. Parallèlement, nous poursuivons l'étude d'aménagement du centre bourg dont la réalisation devra suivre les travaux du séparatif.

Au niveau sécurité, nous continuons avec la gendarmerie la Participation citoyenne et souhaitons étendre le dispositif de vidéo protection sur 2023 : force est de constater que ce dispositif produit des résultats.

Pour l'économie locale, nous avons pris la décision de relancer notre épicerie / bar / restaurant : ce n'est jamais une décision facile. Malgré quelques difficultés en cours de traitement, nous avons la ferme intention de réactiver ce commerce important, de manière générale nous souhaitons redonner de l'attractivité à notre centre Bourg et à nos commerces. Ce n'est pas facile mais c'est indispensable pour l'ambiance et la vie de notre village… J'ouvre une parenthèse et j'en profite pour remercier pour son dynamisme le repreneur du bar/tabac le Détour qui a repris ce commerce avec brio.

Sur le thème de l'environnement, nous poursuivons l'organisation chaque année d'une journée de nettoyage de la commune. Nous sommes à chaque fois autant surpris par les quantités de déchets ainsi collectés que par la mobilisation de toutes les bonnes volontés pour nous aider à nettoyer notre environnement immédiat. Cela pose question sur le comportement de certains (encore les comportements), certes d'une minorité mais qui génèrent des déchets et de la pollution dans notre environnement. Sur ce point nous souhaitons durcir notre action en renforçant notre vigilance et en allant jusqu'à sanctionner les personnes indélicates. Cela s'est déjà produit, et cela se produira de plus en plus tout en poursuivant en parallèle des actions de prévention et de sensibilisation. Toujours sur le plan des déchets, nous avons récemment mis en place des bacs à compost collectifs en face du cimetière. Cela permet aux habitants du centre Bourg qui n'ont pas toujours un bout de jardin pour produire leur compost de bénéficier de cette installation pour le faire en partenariat avec le SMIDOM et une association de Messimy que nous remercions. Nous avons anticipé ce qui va devenir obligatoire : à partir du 1er janvier 2024 plus aucune matière organique ne pourra être collectée dans la poubelle classique, c'est une décision nationale issue de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Nous devons également avancer dans la transition énergétique : rénovation thermique de l'école, isolation de nos bâtiments, poursuite du remplacement de vieux appareils de chauffages comme des convecteurs électriques, remplacement de l'éclairage public par des leds (une étude est en cours par le SIEA), mise en place de dispositifs de régulation de la température plus performants et aussi action sur nos usages en abaissant la température de quelques degrés. Pour finir sur l'environnement, l'opération broyage des sapins de Noël sera reconduite cette année le 12 janvier prochain (vous serez donc invités à déposer si vous le souhaitez vos sapins du 6 au 11 janvier). Enfin, nous lancerons fin 2023 une première phase d'un programme de plantations sur des parcelles communales. En lien avec l'environnement nous avons participé aux ateliers mobilités organisés par la communauté de communes en vue d'aboutir à des actions et projets concrets afin de favoriser le covoiturage, renforcer le transport collectif et mettre en œuvre un ambitieux schéma directeur vélo pour développer les modes actifs, c'est aussi utile pour l'environnement que pour notre santé ! Au niveau voie cyclable je rappelle la réalisation prochaine par la CCVSC de la voie bleue sur les 25 km du chemin de halage du territoire communautaire au cours du premier semestre 2023.

Cette voie constituera l'armature du futur schéma directeur vélo et sera un facteur d'attractivité et de loisir pour notre territoire.

Enfin au niveau social, nous avons répondu présent sur plusieurs actions en faveur des réfugiés Ukrainiens qui étaient venus sur notre commune, en accueillant les enfants à l'école, en aidant des jeunes à partir dans un centre de vacances, en organisant une tombola dont les bénéfices ont permis aux familles de bénéficier de bons d'achat sur notre marché. Dans un autre registre, nous poursuivons avec le CCAS les actions en faveur de nos ainés avec la remise d'un colis ou l'organisation d'un repas : sur ce dernier point nous souhaiterions favoriser l'intergénérationnel pour le repas annuel prévu cette année le dimanche 5 mars prochain et lançons pour cela un appel aux 20 ans conscrits de l'année pour aider au service. Nous participons également sous l'impulsion d'une adjointe particulièrement dynamique sur le sujet, à différentes actions et animations dans le cadre d'octobre rose contribuant en particulier à des aides financières versées à des associations qui agissent en faveur des malades (en 2021 : Caladonco et en 2022 Courir POUR ELLES). Enfin, sous l'impulsion d'une conseillère municipale, nous organisons cette année une collecte de produits alimentaires en partenariat avec la croix rouge en faveur des plus démunis, collecte qui va se dérouler en mairie du vendredi 6 au samedi 21 janvier inclus. N'hésitez pas à déposer en mairie des produits alimentaires non périssables, c'est pour une bonne cause.

Nous avons mis en place en 2022 un logiciel de gestion pour le périscolaire en partenariat avec la garderie ce qui a permis de diviser les coûts. Au niveau ressources humaines, nous avons revu le dispositif de RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), ce nouveau dispositif a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité technique ce qui est assez rare. Nous venons également de recruter une nouvelle secrétaire (Mme Florence Alonso).

Sur le plan des finances nous avons changé de référentiel comptable (passage à la M57 pour les initiés), grâce aux talents d'Alain ceci s'est fait sans aucune difficulté. Toujours sur les finances je ne vais pas vous abreuver de chiffres, je dirai simplement que la situation est saine, que l'on poursuit le désendettement de la commune et que nos ratios financiers sont excellents et bien meilleurs que la moyenne des communes de taille similaire.

D'ici 2024, il faudra tout de même de nouveau recourir à l'emprunt face aux investissements prévus ce qui ne devrait pas poser de difficulté particulière compte tenu justement de notre situation (si ce n'est l'évolution des taux).

Comme il ne se passe pas une semaine ou presque sans que le sujet me soit évoqué, je vais dire un mot sur la fibre optique. Les travaux de déploiement sur la commune du SIEA commencent tout juste (il y a eu la réunion de lancement du chantier ce jeudi, hier !). Alors comme c'est le moment des vœux, formulons-en un collectivement : celui de pouvoir disposer de la fibre optique fin 2023. Croisons les doigts et rendez-vous l'année prochaine !

Comme vous le voyez, ce n'est pas les actions et projets qui manquent, je n'ai certainement pas été exhaustif mais cela vous donne au moins un tour d'horizon des principaux sujets qui nous animent au quotidien. Encore merci pour votre présence, elle nous honore et elle contribue à nous donner de l'énergie. Je termine bien évidemment en vous souhaitant au nom de l'ensemble du conseil municipal qui m'entoure une excellente année 2023.

** Discours du Maire lors des vœux du 6 janvier 2023*



INFOS MAIRIE

CANTINE

UN OEIL EXTÉRIEUR

Jeudi 22 septembre, trois agents sur cinq puis quatre vendredi, lundi, mardi et deux jeudi et vendredi suivants, intervenant au restaurant scolaire, sont en arrêt de travail, cause Covid.

Un appel d'urgence est lancé pour trouver des personnes disponibles.

Des élues et mamans d'élèves se sont mises à la disposition de l'école de 11h15 à 13h30 pour veiller sur les enfants.

L'organisation est magistralement orchestrée par Cathy, encore présente !

Premier service, quelques grands mélangés aux petits déjeunent dans une cacophonie pétillante dont la tonalité baisse sensiblement sous les gros yeux de Cathy.

Le service terminé, les petits vont dans la cour et les grands, chefs de table débarrassent, nettoient et mettent le couvert pour les suivants. Bravo pour cette mission et à ces enfants qui aident au bon fonctionnement de la cantine.

Deuxième service, les grands jouant dans la cour se dirigent d'un pas vif vers le réfectoire.

Un chassé croisé tourbillonne entre les toilettes, lavages de mains, manteaux à enfiler, jeux des petits à sortir... et s'organise dans une simplicité remarquable car les enfants savent ce qu'il faut faire.

Les rouages sont bien huilés !

Dans la cour, ces petits anges ont une imagination débordante pour se renouveler dans leurs jeux, seul ou à plusieurs, dans les rigolades et aussi,... les chamailleries !

Ballons, vélos, poupées, jeux de constructions, matériel de dessins… sont à leur disposition et aussi un magnifique bac à sable qui suscite un grand intérêt pour beaucoup d'entre eux.

Ici, la créativité est à son comble !

Les petits vont piquer un roupillon...

L'heure de ranger sonne.

Les jeux retournent dans leur caisse, les caisses retrouvent leur place et tout le monde rentre en classe.

La cour est silence !

Un grand merci à toutes celles qui ont prêté main-forte !



ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS

Samedi 1er octobre 2022, le maire et plusieurs élus ont présenté la commune aux nouveaux arrivants.

Une belle rencontre qui a donné l'occasion de discuter du fonctionnement de la collectivité, de faire connaissance et de partager le verre de l'amitié.



CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE

Jeudi 11 novembre s'est tenue la 104ème cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 devant le monument aux morts.

Un grand merci à toutes et tous pour votre présence à ce moment de mémoire pour les combattants morts pour protéger la France.

Nous nous sommes retrouvés après autour d'un verre de l'amitié sous la halle.



POUR LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Vous venez d'arriver à Messimy sur Saône et vous voulez vous faire connaître...

Envoyez-nous par mail votre extrait Kbis et un texte de présentation de votre activité, le tout accompagné d'une photo.

mairie.messimysursaone@orange.fr

OCTOBRE ROSE

La Mairie de Messimy sur Saône s'est engagée pendant le mois d'Octobre Rose, avec les élus, les commerçants du village comme les commerçants du Marché hebdomadaire ainsi que *l'institut Aquarelle de Montmerle sur Saône* dans une collecte de fonds sous forme de tirelires confectionnées et fournies par la mairie.
Cette collecte est cette année au profit de Courir pour elles. Nous avons récolté 495€.

Un message fort cette année : LE DÉPISTAGE

Courir pour elles : 1 Don collecté = une personne soutenue = une action menée.



Témoignage d'une infirmière

« Tout le monde dans son entourage de proche ou de loin connait une personne qui a été touchée ou qui est en cours de traitement pour le cancer, un homme ou une femme, un enfant, un voisin, un ami, tout le monde est concerné.
Nous pensons tous que ça ne peut toucher que les autres, on ne peut s'imaginer qu'un jour ça peut être nous.
Nous ne souhaitons pas envisager le pire qu'est l'annonce d'un diagnostic de cancer. Nous fermons les yeux sur la prévention car tous espérons que ça ne nous arrivera jamais, mais malheureusement personne n'est à l'abri ***quel que soit notre âge*** *ou* ***nos conditions physiques.***
Octobre rose *comme* ***Mars bleu*** *sont des temps forts pour sensibiliser chacun d'entre nous au cancer. Plus il sera pris en charge précocement, meilleur sera son évolution et sa guérison.*
Pendant les traitements, des associations (Courir pour elles, Caladonco par exemple) viennent en aide aux personnes soignées avec des soins d'accompagnements physiques et psychologiques. Les dons d'octobre rose sont utilisés pour aider ces patients.
Alors ***mobilisons nous****, soyons tous concernés, écoutons les conseils de prévention ! »*

Témoignage d'un ostéopathe

« Le cancer du sein représente le premier cancer chez la femme avec environ 60 000 nouveaux cas par an en France.
Bien souvent, ce cancer entraine peu de symptômes dans les premiers temps donc il peut parfois être découvert de manière fortuite, rendant donc le dépistage d'une importance cruciale.
En effet, il est recommandé pour les femmes de 50 à 74 ans de réaliser un dépistage tous les deux ans si jamais il n'y avait aucun cas dans la famille proche. Pour les femmes dont une parente proche aurait contracté la maladie avant l'âge de 50 ans, il est recommandé d'avoir un suivi régulier et ce dès l'âge de 30 ans parfois.
Ce dépistage repose majoritairement sur une mammographie (radio des seins) et une palpation des seins réalisée par votre gynécologue, votre médecin traitant ou bien encore par une sage-femme et bien sûr surtout par vous-même mesdames, donc on n'hésite surtout pas à s'auto palper régulièrement.

Les symptômes peuvent être :
- *une masse ou une boule dans le sein ou dans l'aisselle.*
- *une rougeur, une rétraction de la peau au niveau du sein ou encore une ulcération.*
- *un écoulement au niveau du mamelon.*
- *plus rarement, des douleurs.*

La prise en charge peut être multiple : chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie, hormonothérapies ou encore thérapies ciblées.

L'accompagnement est aussi primordial avec des équipes constituées de médecins, chirurgiens, psychiatres, psychologues, infirmiers, aides soignants, kinésithérapeutes, diététiciens…

L'ostéopathie a aussi sa place dans la prise en charge de la patiente afin d'apporter un soin de confort en agissant sur les troubles musculo-squelettiques notamment au niveau du bras et de l'épaule du coté opéré qui ont souvent subi une perte de mobilité. La prise en charge également de certains effets secondaires des traitements comme la fatigue ou certains troubles digestifs en agissant sur le système digestif directement ou bien alors sur le système nerveux autonome (système innervant le tube digestif).
L'anxiété due au traitement et à la gestion émotionnelle de la pathologie elle-même est à risque de déclencher aussi des troubles musculo-squelettiques ou certains troubles fonctionnels que l'ostéopathie peut prendre en charge et ce, en douceur. »

Clément Josbé

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères tous les 15 jours :

- **La collecte des ordures ménagères toutes les deux semaines rentrera en vigueur au mois de juillet.**

Actuellement, vingt communes du Syndicat mixte des ordures ménagères Smidom Veyle Saône sont collectées de cette manière. Huit nouvelles comme Messimy le seront bientôt et cinq resteront avec une collecte par semaine (Montmerle, Thoissey, Vonnas, Mézériat et Pont de Veyle).

- **Les ordures ménagères les jours fériés :**

Les ordures ménagères sont désormais collectées les jours fériés sauf : **le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier.**



COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

En décembre 2022, comme chaque année, le CCAS a distribué des colis sous forme de panier gourmand aux ainés de la commune absents au repas du dimanche 6 mars.

Quatre équipes se sont réparties la distribution pour partager un moment convivial.

Tous étaient très contents et remercient la municipalité.





SIGNALISATION



Nouveaux panneaux sur la commune et il y en a 3 !

Pour le bon fonctionnement de notre marché hebdomadaire, merci de respecter l'interdiction de stationner sur la place du marché, tous les jeudis de 13h à 20h, sous peine de mise en fourrière.

COLLECTE DE TEXTILES

Le Smidom Veyle Saône a communiqué les résultats du grand concours de collecte de textiles usagés qu'il organisait au mois de novembre dans les écoles participantes du territoire.

Au total, ce sont plus de neuf tonnes de textiles et de chaussures usagés qui ont été récupérés pour rejoindre les filières de recyclage.

Parmi les 16 écoles engagées dans le concours, le grand vainqueur est … Cruzilles-lès-Mépillat.

Avec une moyenne de 2,4 kg par élève, l'école de Messimy sur Saône est arrivée à une performance honorable et utile.

BOÎTE AUX LETTRES

Trop de boîtes aux lettres sans nom à Messimy

Afin de faciliter la distribution de vos colis et courriers, il est important d'inscrire sur vos boîtes aux lettres le nom de tous les habitants.

Merci



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année.

Pour accompagner ces vœux, quelques photos des animations d'automne et de Noël qui rencontrent toujours un succès qui nous réjouit. Nos jeunes artistes se retrouvent à chaque fois dans la bonne humeur. Un moment de partage très sympathique pendant lequel nous les guidons en laissant toutefois libre cours à l' imagination de chacun.

La bibliothèque a fait de nombreux achats au cours de ce dernier trimestre, venez prendre le temps de les découvrir ou d'explorer nos rayonnages. Un moment de calme et de détente qui fait du bien à l'heure où la vie quotidienne ne cesse de nous presser voire de nous oppresser !

La lecture agrandit la vie….









MARCHÉ DE NOËL

Une grande réussite pour ce deuxième marché de Noël et grâce à vous tous, ce fut un joli succès !

Merci à tous les exposants pour leur disponibilité et bonne humeur.

Merci au Père-Noël qui a fait le bonheur des plus petits et,… des parents !

Merci au Sou des écoles pour leur participation à la buvette.

Merci à toutes les petites mains qui ont permis à ce moment d'exister.











ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

FRELON ASIATIQUE

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité[1] et la santé des abeilles[2].

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS[3], vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : *frelonsasiatiques.fr*

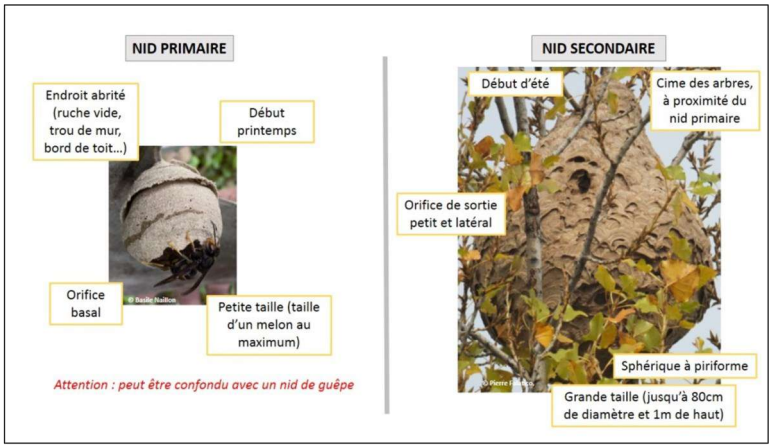

[1] Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

[2] Arrêté du 26 décembre 2012

2022 : Des indicateurs à la hausse

A mi-septembre le nombre de nids découverts sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes est 2 fois plus important que celui de l'année dernière. Sans préjuger de l'évolution attendue sur cette 2ème partie de l'année, cela laisse craindre une extension et une pression du frelon asiatique encore plus forte sur notre territoire et doit nous inciter à la plus grande vigilance.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône Alpes

[1] Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

[2] Arrêté du 26 décembre 2012

[3] FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

Le frelon asiatique, *Vespa velutina nigrithorax* est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.





NON AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.
Et si chacun assumait les déchets qu'il produit ?
Ces comportements sont inacceptables et posent des problèmes sanitaires.
Les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication… et provoquent des nuisances visuelles et olfactives. En outre, au-delà des multiples nuisances engendrées et de l'atteinte portée à l'environnement, ces actes délictueux représentent un coût supplémentaire pour la collectivité qui doit organiser l'enlèvement des déchets gênants et le nettoyage des sites dégradés.
Les auteurs de dépôts sauvages font peser sur l'ensemble des usagers du SMIDOM les coûts de leurs incivilités à hauteur de 145 000 € par an !
L'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants…) dispose aujourd'hui de filières de collecte appropriées.
Faisons tous un effort pour protéger notre cadre de vie et notre planète.
LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.
Pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets, les maires peuvent désormais infliger aux contrevenants une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 euros puis faire procéder d'office à l'enlèvement des déchets « aux frais de la personne mise en demeure ».
https://smidom.org/fr/rb/630281/halte-aux-depots-sauvages

RÉDUIRE SES DÉCHETS

LE TRI AU POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Tout ce qui est bien trié est bien recyclé !
Sans tri, pas de recyclage possible. Le point de départ de toute la chaîne du recyclage c'est le tri des déchets à la maison. En suivant des consignes de tri au quotidien, chacun se positionne comme un acteur de la société de demain.
Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en de nouveaux objets, économiser les ressources naturelles et limiter les pollutions.
Le papier, le verre et les emballages ne sont plus des déchets : ils sont requalifiés comme des nouvelles matières à réutiliser.
La collecte en apport volontaire sur le territoire du Smidom concernent :

- Les papiers et journaux dans les colonnes bleues
- Les emballages ménagers dans les colonnes jaunes
- Le verre dans les colonnes de tri vertes
- Les TLC (Textiles - Linge - Chaussures) dans les colonnes « LE RELAIS »
- Les piles

➡ Tous les emballages en plastique, en cartonnette ou en métal, y compris les petits emballages métalliques (capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, etc.), kraft vont dans le **contenant jaune**. Merci de ne pas imbriquer vos emballages, il faut les jeter en vrac.
- Les gros cartons bruns vont à la DÉCHÈTERIE.

➡ On ne trie que le verre alimentaire, les bouteilles, pots et bocaux, c'est-à-dire le verre qui a contenu de la nourriture ou du liquide au moment de l'achat : **contenant vert.**
- Retirer bouchons, couvercles et capsules et les déposer dans la **colonne jaune**.

➡ Catalogues, courriers, magazines, prospectus, journaux, cahier, blocs-notes, enveloppes…
- Il est inutile d'enlever trombones, agrafes et spirales, ils seront retirés lors du recyclage.
- Jeter dans la colonne jaune des emballages, les films plastiques des journaux, magazines et publicités.
- **Kraft interdit dans le contenant bleu**, à déposer dans la **colonne jaune** des emballages

Conseils pratiques pour un bon tri au top

N'imbriquez pas les emballages recyclables ils ne pourront pas être séparés sur la chaine de tri. Ces éléments imbriqués sont renversés dans un camion qui les compacte. Cela forme un bloc uniforme impossible à défaire. **Les déchets doivent être libres et séparés.**
- Ne jetez pas vos emballages recyclables dans un sac mais **déposez-les en vrac**.
- Pas besoin de rincer les bouteilles, flacons, briques et conserves, **mais bien les vider**
- Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagés peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac, les chaussures liées par paire.

COMPOSTAGE

Le compost consiste à transformer des déchets biodégradables en matière organique destinée à enrichir le sol. Il permet de valoriser vos déchets chez vous, sans avoir besoin de les transporter ni de les éliminer.

Pourquoi composter ?

30 % de nos ordures ménagères sont composées de déchets biodégradables, énergie potentielle pour nos jardins. Si ces déchets restent dans nos poubelles, ils seront incinérés. Or, compostés, ils constituent une véritable matière organique pour nos jardins !

Comment faire un bon compost

Varier les apports est la meilleure façon de réussir son compost. En effet, tous les déchets composés de matière organique sont compostables.



- **Les déchets du jardin :** feuilles, tontes, légumes, petites tailles, fleurs, plantes, mauvaises herbes, écorces...
- **Les déchets de cuisine :** épluchures de légumes et fruits, les agrumes, marc de café et filtres, sachets de thé, pain, restes de repas, essuie tout, huile végétale (non figée)...
- **Les déchets de maison :** mouchoirs en papier, cendres, sciure, copeaux, journaux, cartons salis, plantes d'intérieur…

Tous ces déchets se compostent très bien dans la mesure où ils sont en petite quantité et mélangés avec d'autres déchets.
Quelques déchets se dégradent plus difficilement, comme les déchets ligneux qu'il vaut mieux broyer avant de les intégrer. Les graines de certaines plantes comme les tomates, potirons ou certaines mauvaises herbes peuvent regermer. Les coquilles de fruits de mer et les coquilles d'œuf ne se décomposent pas mais leur usure apporte des éléments minéraux et leur structure facilite l'aération.
L'aération des matières est l'autre action indispensable pour un bon compost. La présence de micro-organismes est une preuve que votre compost se porte bien.
Mais ces micro-organismes responsables de la dégradation des matières ont besoin d'oxygène. Pour leur apporter cet oxygène il suffit :

- d'intégrer des matières grossières comme des coquilles d'œuf ou brindilles,
- de brasser régulièrement le compost mais uniquement les couches supérieures,
- de corriger l'humidité du tas. Si le compost vous paraît trop humide il faut rajouter de la matière sèche (paille, morceaux de boites d'œufs...). En revanche, s'il est trop sec, arrosez-le légèrement.

Pour que le compostage se déroule bien et que les contraintes soient limitées, il est important de réfléchir au lieu d'implantation du composteur dans le jardin. Placez-le à proximité de votre maison dans une zone plutôt ombragée et sur un terrain plat et désherbé afin de faciliter la circulation des organismes entre la terre et les matières en décomposition.
Près de votre composteur, il est utile de prévoir un endroit où vous pourrez stocker : tontes de pelouse, feuilles ou broyat de branchages pour les incorporer petit à petit dans votre composteur.

Pourquoi attendre ?

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, le tri à la source des biodéchets va se généraliser en France. Aussi, à compter du 1er janvier 2024, chaque foyer devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables.

Composter avec mes voisins

Vous souhaitez composter vos déchets mais vous ne disposez pas de composteur, et bien maintenant vous le pouvez !
Des bacs à compost sont placés à côté des colonnes de tri PAV, devant l'entrée du cimetière. **Cette initiative collective de collecte de biodéchets est soutenue par le Smidom, l'association Demain Messimy sur Saône et la Mairie. Demain Messimy sur Saône est référente du composteur.**





Chaque habitant volontaire va déposer ses déchets alimentaires (épluchures, trognon de pommes, marc de café, reste de pain) dans un composteur dédié. Les apports sont complétés de matières sèches (feuilles mortes, broyat) pour que le mélange se transforme en compost.
Les bénéfices du compostage collectif sont les même que pour l'habitat individuel : moins de déchets dans la poubelle et un engrais pour les plantes d'intérieur et les espaces verts de la commune.
C'est aussi une activité collective qui crée et renforce les liens entre voisins, donne une opportunité de mieux se connaitre et favorise la prise de conscience environnementale.
Tout habitant souhaitant l'utiliser est invité à se rendre à la Mairie pour s'inscrire. Un bio seau leur sera offert.





Vous êtes intéressé par le compostage ?

Le Smidom vous proposera une cession de vente de composteur individuel sur votre commune le jeudi 6 avril sur notre marché de Pâques. Lors de cette cession, une initiation au compostage vous sera délivrée gratuitement.

2023
L'ANNEE DU COMPOSTAGE

Pourquoi trier ses biodéchets ?

Pour protéger l'environnement en respectant le cycle de la nature. Lorsque les déchets alimentaires vont à la poubelle, ils finissent généralement brulés dans un incinérateur. Comme les biodéchets sont constitués de 60 à 90% d'eau... c'est du gâchis !
Ces biodéchets peuvent être valorisés par compostage et produire **un engrais naturel** qui va nourrir la terre et boucler un cycle naturel.
Pour diminuer nos poubelles. 30% des bacs d'ordures ménagères sont des biodéchets. Trier à la source permettrait de diminuer de 2 à 3 levées de poubelle par an, et ainsi baisser sa facture d'environ 10% !

La loi sur le tri à la source des biodéchets, c'est pour demain

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, le tri à la source des biodéchets va se généraliser en France. Aussi, à compter du 1er janvier 2024, chaque foyer devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables.



N'attendons pas cette date pour valoriser nos biodéchets et rendre à la terre ce qu'elle nous a apporter !

Composter à la maison comme en quartier

Au fond du jardin



À la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, feuilles mortes, tailles de haies...).

Le compostage permet le recyclage de ces déchets organiques pour produire naturellement un fertilisant, le compost, qui améliore la qualité de la terre de nos jardins ou de nos plantes en pot, sans produits chimiques.

En quartier



Chaque habitant volontaire va déposer ses déchets alimentaires (épluchures, trognon de pommes, marc de café, restes de pain) dans un composteur dédié.
Les apports sont complétés de matières sèches (feuilles mortes, broyat) pour que le mélange se transforme en compost.

Les bénéfices du compostage collectif sont les mêmes que pour l'habitat individuel : moins de déchets dans la poubelle et un engrais pour les plantes d'intérieur et les espaces verts de la commune.

C'est aussi une activité collective qui crée et renforce les liens entre voisins, donne une opportunité de mieux se connaitre et favorise la prise de conscience environnementale.

Un geste doublement bénéfique : nous réduisons les déchets produits et nous faisons du bien à nos plantations.

Vous êtes intéressé(e) par le compostage ?

Le SMIDOM vous proposera une **cession de vente de composteur individuel sur votre commune** dans l'année 2023. Lors de cette cession, **une initiation au compostage vous sera délivrée gratuitement**.
Si vous êtes intéressé par le compostage partagé, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de votre Mairie ou du Smidom Veyle Saône.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Si le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, dans le cadre de l'économie circulaire le premier réflexe à avoir pour un objet fonctionnel mais dont on n'a plus l'utilité serait de lui donner une deuxième vie auprès d'une personne qui en aurait besoin.
Le SMIDOM Veyle Saône favorise l'ouverture de tels lieux en mettant en œuvre, sur les 4 déchèteries du territoire la récupération des objets afin de les revaloriser via les circuits d'associations.

- **Vonnas** : Emmaüs
- **Saint Etienne sur Chalaronne** : Tremplin
- **Saint Jean sur Veyle** : Eco'Sol Le Pont
- **Francheleins** : Eco'Sol Le Pont

À la fois vecteurs et outils de l'écologie rurale, les Recycleries EMMAÜS, TREMPLIN et Eco'Sol LE PONT sont des lieux de collecte, de réemploi et de revente des objets destinés à être jetés. Ces lieux permettent de sensibiliser les citoyens à la surconsommation et à la prévention des déchets à travers la vente d'objets à prix solidaires.
Au cœur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire, les Recycleries créent du lien social et des emplois durables en faveur de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de précarité.

LA REDEVANCE INCITATIVE

Depuis la loi déchets de 1975 la collecte et l'élimination des ordures ménagères sont des compétences confiées aux communes. En 2016, les Communautés de Communes de la Veyle et du Val de Saône Centre en ont confié la gestion au SMIDOM Veyle Sâone.

Qu'est-ce que la Redevance Incitative ?

Suite au Grenelle de l'environnement de 2007 et aux lois qui ont suivi, puis à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015, le législateur a prévu le développement des modes de tarification dit « incitatifs », c'est-à-dire qui incitent les citoyens à réduire et à trier davantage leurs déchets. Ce type de tarification prévoit une partie variable dépendant en général de la quantité d'ordures ménagères résiduelles (une fois que le tri a été fait) produite par chaque ménage.

Ainsi, un usager attentif à la réduction de sa production de déchets et réalisant le tri recevra une facture moins élevée qu'un usager n'ayant pas cette attitude éco-citoyenne. La tarification selon la quantité consommée existe déjà pour l'eau, le gaz ou l'électricité, où une partie de la facture est calculée en fonction de la consommation de l'usager.
Actuellement, on compte en France environ 5 millions de personnes concernées par la tarification incitative. L'objectif de la loi de Transition Énergétique est d'atteindre 25 millions d'habitants couverts par une tarification incitative pour le financement du service de gestion des déchets ménagers en 2025.

VOTRE FACTURE EXPLIQUÉE

Chaque foyer dispose d'un bac équipé d'une puce ou d'un badge d'accès aux colonnes enterrées pour déposer ses ordures ménagères dites résiduelles (c'est-à-dire non recyclables). Les camions de collecte et les colonnes dédiées sont équipés de matériel de lecture, des puces électroniques qui permettent d'établir la facturation. Comme pour l'eau ou l'électricité, l'usager paie donc le service en fonction de l'utilisation qu'il en fait.

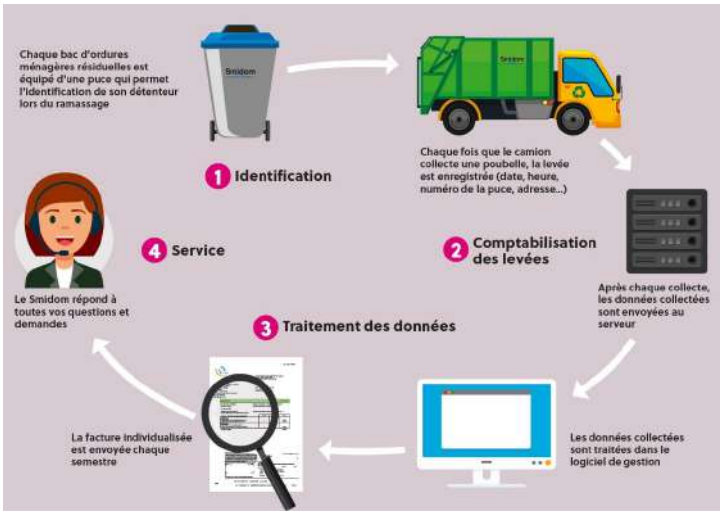

Le coût de collecte et d'élimination de ces ordures ménagères non recyclables est le plus élevé, c'est pour cette raison que la redevance est indexée sur cette seule production. Il est donc important que chacun utilise tous les moyens de tri à sa disposition.

Que ce soit les quatre déchèteries, avec chacune leurs nombreuses filières de valorisation, ou bien encore les colonnes de tri du papier, du verre et des emballages les 111 Points d'apport volontaire du territoire, les possibilités sont nombreuses pour trier ses déchets, avec, à la clé, un moindre impact sur l'environnement, une maîtrise des coûts de traitement et donc de votre facture.

Baisse du minimum annuel de levées facturables

A la mise en place de la Redevance Incitative au 1er janvier 2016, un minimum facturable annuel de 12 levées avait été décidé car il correspondait au volume moyen d'ordures ménagères produits par les ménages et afin, également, de limiter les comportements inciviques.
Depuis la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) le volume de nos ordures ménagères a fortement diminué et afin de ne pas pénaliser les usagers ayant adopté les bons gestes de tri et le compostage, le Smidom Veyle Saône à fait le choix d'abaisser le minimum facturable à **8 levées par an au lieu de 12.**
Exemple :

- **Bac sorti 8 fois par an :** facturation de 8 levées.
- **Bac sorti 11 fois par an :** facturation de 11 levées

Les levées supplémentaires au-delà de 8 sont facturées au même prix - pas de surfacturation.

- **Bac sorti 5 fois par an :** facturation de 8 levées.

Vous pouvez utilisez le simulateur de facture du Smidom ici : *https://smidom.org/fr/rb/831105/simulateur-de-facture-particuliers*

source : https://smidom.org

BILAN SEPTEMBRE 22

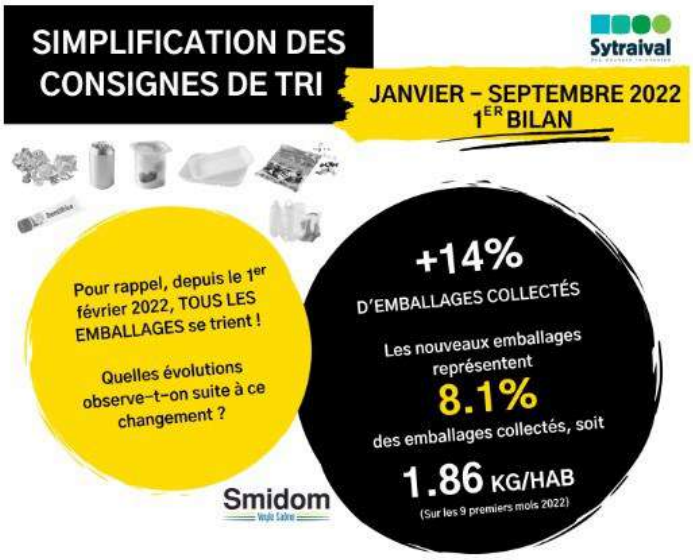



CADASTRE SOLAIRE

Testez le potentiel photovoltaïque de votre toiture...



Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la communauté de communes œuvre pour la transition énergétique de son territoire, l'objectif étant de réduire les consommations et d'augmenter la production locale d'énergies renouvelables.

Vous-même, vous pouvez contribuer à cette ambition en produisant de l'énergie solaire !

Pour cela, la CCVSC met à la disposition des habitants et professionnels du territoire un cadastre solaire.

Un cadastre solaire est une carte interactive permettant de visualiser en un clic le potentiel solaire (thermique ou photovoltaïque) des toitures de tous les bâtiments (habitation ou établissement professionnel) du territoire.

Visualisez rapidement, sans inscription, le potentiel solaire d'un toit (taux d'ensoleillement, production estimée) **en indiquant simplement votre adresse.**

Réalisez des simulations financières, de manière anonyme et sans risque de démarchage commercial, pour connaître :

- l'estimation de l'investissement en fonction de la surface de panneaux solaires
- la rentabilité d'un projet de production d'eau chaude ou d'électricité (autoconsommation ou vente) selon le nombre de personnes et d'équipements du foyer
- les possibilités de raccordement

Accès au cadastre solaire en ligne :
val-de-saone-centre.cadastre-solaire.fr

VAL DE SAÔNE RÉNOV'+

Pour aller plus loin dans votre projet et obtenir des renseignements sur les démarches à effectuer, vous pouvez contacter le service **Val de Saône Rénov' +** (conseillers neutres et indépendants) :

par téléphone : **04 74 45 12 40**
par e-mail : *info@alec01.fr*
sur le site : *www.alec01.fr*

Plus d'informations sur le service d'accompagnement à la rénovation énergétique :
https://www.ccvsc01.org/economie-environnement/service-info-energie/



POURQUOI INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR VOTRE TOITURE ?

Pour produire une énergie propre et locale
La production d'énergie via des panneaux solaires ne rejette pas de CO2 et participe à la transition énergétique. Le recyclage des panneaux est aujourd'hui de 94,7% pour un module photovoltaïque à base de silicium avec cadre en aluminium chez l'éco-organisme PV Cycle qui gère en France la collecte et le recyclage des panneaux.

Pour gagner en autonomie énergétique et réduire votre facture d'électricité

• Avec des **panneaux solaires thermiques**, la chaleur du soleil est utilisée pour chauffer l'eau chaude sanitaire. Grâce à un fonctionnement très simple, l'énergie récupérée est directement utilisable sans avoir besoin de passer par le réseau électrique. Ce système peut également fonctionner pour un chauffage central ou bien chauffer une piscine par exemple.

• Avec des **panneaux photovoltaïques**, vous pouvez consommer directement votre propre production d'électricité (dit en autoconsommation). Ainsi, vous pouvez réduire de 25 à 45% le montant de votre facture d'énergie.
Si vous produisez plus d'énergie que votre consommation d'électricité, vous pouvez **revendre le surplus à un fournisseur d'électricité.**
Vous pouvez également choisir de vendre toute votre production d'électricité. Cela peut être une option intéressante pour votre résidence secondaire : vous pouvez vendre la totalité de votre production sur le réseau, sans la consommer, créant ainsi un revenu supplémentaire



BROYAGE DES SAPINS DE NOËL

L'opération dépôt de sapins dans l'enclos, prévu à cet effet a eu un gros succès, environ 70 sapins ont été déposés. La commune en partenariat avec le Smidom a organisé une opération de broyage des sapins de Noël pour les transformer en matière réutilisable avant d'aller enrichir les terrains communaux.
L'opération a été rondement menée en une demi heure par Roger Chambion notre agent technique et deux élus, Christian Beguet et Jean Marc Gimaret.
Merci à eux.






PERSONNEL COMMUNAL

VOEUX

Jeudi 15 décembre à 19h, nous nous sommes réunis dans la salle du conseil pour notre rendez-vous annuel très apprécié : les vœux du Maire et de son équipe avec tous les membres du personnel communal.

En préambule, monsieur le Maire a accueilli le personnel et les élus présents, par un discours de bienvenue, puis il a remercié Madame Céline Goiffon pour son efficacité lors de son remplacement au secrétariat de Mairie et il nous a présenté Madame Florence Alonso sa remplaçante depuis le 2 janvier 2023. Nous étions contents à cette occasion de faire sa connaissance.

Il a ensuite remercié chaleureusement les agents pour leur implication, leur disponibilité et leur mission au bon fonctionnement de la collectivité.

Un cadeau a été ensuite remis à chacun et c'est autour d'un verre que la soirée a pris fin dans une ambiance conviviale et détendue.




VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

DEUX NOUVEAUX PRÊTRES

GROUPEMENT PAROISSIAL DE MONTMERLE SUR SAÔNE

Deux nouveaux prêtres sont arrivés à la paroisse de Montmerle sur Saône début septembre 2022 suite au départ d'Olivier Bérend qui a eu en charge la cure durant dix-huit ans.
Brice Ndoki, le prêtre qui lui succède est originaire du diocèse de Brazzaville en République du Congo. Il a été prêtre étudiant en Italie, à Rome et à Venise, durant ces sept dernières années. Il est assisté d'un vicaire, le prêtre Axel Albar, originaire de Vincennes (Val de Marne) et qui est entré au Séminaire international d'Ars sur Formans en 2012. L'an dernier, il a exercé comme vicaire à Montrevel en Bresse.
L'installation des deux prêtres s'est déroulée le dimanche 18 septembre 2022 durant la messe, à l'église Saint Nicolas de Montmerle sur Saône. Pour cette occasion, le vicaire général Frédéric Pelletier du diocèse de Belley-Ars a officié.
Une messe est célébrée tous les dimanche à 10h à Montmerle sur Saône et à 18h le samedi en roulement sur les treize autres paroisses.
Le groupement paroissial de Montmerle sur Saône compte 13 églises : Messimy sur Saône, Montmerle sur Saône, Chaleins, Fareins, Lurcy, Chaneins, Guéreins, Genouilleux, Montceaux, Valeins, Francheleins et les chapelles des Minimes et d'Amareins.
Les lieux des messes sont affichés à la porte de l'église.
La prochaine messe célébrée au village de Messimy sur Saône sera le samedi 21 janvier 2023 à 18h.

Père Brice Ndoki
Père Axel Albar
23 rue de Saint Trivier 01 090 Montmerle sur Saône
04 74 69 33 40
Diacre permanent Maurice Notin 04 74 69 40 73
Paroisse-montmerle@hotmail.com



RÉUNION DES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS

La réunion pour l'élaboration du calendrier des manifestations 2023 a eu lieu le dimanche 27 novembre 2022 et beaucoup de choses vous seront proposées.
Nous avons aussi opté pour une fête des associations qui aura lieu **le dimanche 2 juillet de 11h à 16h** autour et sous la halle.
Pensez à inscrire dès maintenant cette date dans votre agenda !
Les associations proposeront des animations dans le cadre de cet évènement.
Plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement.

Un concours pour une nouvelle affiche festive, représentant un moment de partage et d'échange pour cette fête est proposé aux associations qui devront rendre leur travail au plus tard **le 31 mars** à la Mairie.
Les affiches seront exposées dans le hall de la Mairie où vous pourrez, vous habitants de Messimy, venir les admirer et voter pour celle de votre choix, jusqu'au **20 avril**.
L'affiche sélectionnée sera en quatrième de couverture de l'info village du mois de mai.

LES AMIS DE LA MÂTRE

Bonjour à tous les Messimiennes et Messimiens

Nous avons le plaisir de vous annoncer le retour de notre **concours de belote coinchée** qui aura lieu :

- **Le mardi après-midi, 21 février 2023 à la salle polyvalente.**
- **Inscription sur place à partir de 13h30.**

(Pour mémoire, notre salle est limitée à 70 doublettes)

- Toutes les doublettes seront primées.
- Prix de la doublette : 18.00 €

Nous espérons vous voir nombreux à cet après-midi de détente.

Le bureau



CLUB CANIN DES DOMBES

En ce début d'année, et malgré la crise sanitaire, nous sommes heureux de voir arriver de nouveaux adhérents dans notre club.
Nous vous rappelons que nous sommes une association avec un regroupement de moniteurs canins diplômés et bénévoles. Nous sommes à la recherche de sponsors pour nous aider à entretenir et accueillir nos adhérents dans de bonnes conditions. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous sponsoriser.

Chaque dimanche matin, les cours d'éducation ont lieu de 9h à 11h au club. Ces cours permettent d'apprendre les bases d'éducation à votre nouveau compagnon (Marche en laisse, absence, couché, assis, sociabilité…). Les cours sont répartis en plusieurs niveaux en fonction de l'évolution et de l'âge de votre chien. Le club est affilié à la Société Centrale Canine et nous avons une accréditation à l'Ecole des chiots qui vient d'être renouvelée pour 5 ans.
Nous vous rappelons que nous proposons des cours d'éducation canine en groupe et toutes races. Nous avons également des disciplines dans le sport canin (Agility, Obéissance, Recherche Utilitaire et Ring).
Au niveau compétition, les chiens du CCD se sont fait remarquer dans plusieurs disciplines et à très haut niveau :

- **En Ring :** Plusieurs chiens du club ont pu se défendre dans des compétitions à très haut niveau. Nous leurs souhaitons bonne chance pour cette nouvelle année.
- **En Recherche Utilitaire (recherche de personnes égarées)** : Nous rappelons que notre club est le seul du département de l'Ain à pratiquer cette discipline canine. Notre équipe s'entraîne dur pour cette discipline complexe et espère remporter des Épreuves prochainement.
- **En Agility :** nos compétiteurs se sont faits remarquer cette année dans cette discipline, nous leur souhaitons beaucoup de réussite pour cette nouvelle année. L'initiation du dimanche matin remporte un très grand succès et donne à certains l'envie de progresser en compétition.
- **En Obéissance :** Nos compétiteurs travaillent de manière régulière et se font remarquer lors des concours par leurs très beaux résultats. Souhaitons leurs du courage pour leurs prochains concours.

Cette année des balades canines ont été organisées pour le plus grand plaisir de nos adhérents. Une journée inter membre a eu lieu également (moment de convivialité et de jeux autour du chien) qui a été apprécié de tous.

Pour information, nous vous rappelons que nous sommes **ouvert toute l'année** et ne fermons pas. Nous acceptons les chiens de toutes races et de tous âges (du moment que le chien est à jour des rappels de vaccins).







N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions ou venir voir les compétiteurs lors de nos événements.
Le club Canin des Dombes participe aussi (en plus de ses manifestations) à la vie de la commune. A savoir présence à la fête des associations prévue le 02 Juillet 2023.
Nous fêterons courant 2023 les 60 ans de l'association (date à définir)

Nos dates à venir :

Dimanche 23 Avril 2023 **Concours d'agility**
Samedi 02 et Dimanche 03 Septembre 2023 **Épreuve de Recherche Utilitaire**
Samedi 23 et Dimanche 24 Septembre 2023 **Concours de Ring**
Samedi 21 Octobre 2023 **Concours d'Agility**

Toute l'équipe du Club Canin des Dombes vous souhaite une très bonne année 2023.
N'hésitez pas à consulter notre page Facebook : https://www.facebook.com/Clubcanindesdombes/

Ou notre site internet : https://clubcanindesdombes.wixsite.com/clubcanindesdombes

Le Club Canin des Dombes



AMICALE CLASSES 1 ET 6



Dimanche 30 octobre 2022 ce n'était pas seulement le jour où nous changions d'heure... C'était la 6eme randonnée organisée par l'amicale des classes 1 et 6. Nous étions très contents de reprendre après les années covid. C'est à chaque fois un grand plaisir de partager ce bon moment sportif et convivial avec tous ceux qui viennent et reviennent. De nouveaux et plus jeunes conscrits ont rejoint l'équipe pour que tout s'organise au mieux : communication, courses, fléchage, ravitaillement, buvette. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette 6ème rando et nous vous donnons rendez-vous le dimanche 29 octobre 2023.







AMICALE CLASSES 4 ET 9



Suite à une assemblée début 2022, le bureau a été renouvelé. Nous comptons parmis nous deux présidentes, une pour chaque classe :

- **Laurie Vagnat** présidente de la classe en 4.
- **Manon Laurent** présidente de la classe en 9.

Puis **Gabriel Gelas** vice président, **Séverine Laroche** trésorière, **Cathy Leureau** trésorière adjointe, Gwendoline Large secrétaire et Léonie Large secrétaire adjointe.

Les membres du bureau tiennent à remercier tous les amicalistes ainsi que les Messimiens et Messimiennes ayant participé à nos derniers événements, notamment le Beaujolais Nouveau (17/11/2022) et notre traditionnelle vente d'Huîtres (18/12/2022).

De nouveaux événements sont à venir. À vos agendas :

- **Le 16 Mars 2023**, première vente et dégustation de bières sur le marché pour la Saint PATRICK
- **Le 17 Juin 2023**, notre incontournable vente (sur place ou à emporter) de Poulets-Frites sous la halle.

Et bien d'autres encore…
Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

NB : si vous êtes né(e)s en 4 ou en 9, n'hésitez pas à nous contacter par mail classe4et9messimy@gmail.com

Amicalement, Le Bureau



CLUB DE L'AMITIÉ



Suite à la démission du Président Henri Badoil, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le jeudi 1er décembre 2022.
Il a été procédé à un vote à mains levées et à l'unanimité.

- **Présidente** : Christine GAIRARD
- **Secrétaire** : Dominique LACOUR
- **Trésorier** : René CERNIN

Nos activités continuent dans la joie et la bonne humeur, principalement tarot et coinche suivi d'une collation.

Nous rappelons à toutes et tous que le Club est ouvert aux retraités ou non, de Messimy et alentours, le jeudi à partir de 14h à la salle polyvalente.

Nous serons très heureux d'accueillir de nouveaux membres à compter de janvier.

Le jeudi 12 janvier 2023, toute notre petite troupe se rendra au restaurant l'eau Douce pour bien commencer l'année.

Le bureau.



CROIX ROUGE

En novembre, participation à la collecte de la Banque alimentaire.
Décembre a été le mois des cadeaux pour tous.
Opération paquets cadeaux chez King Jouet.
Avec bonheur cette année le collège de St André de Corcy nous a fourni les « boites de Noël lumineux » quelque chose bon, quelque chose de chaud, un jeu ou un livre. Ces boites ont été distribuées à nos familles (45 environ) le nombre ne cesse de croître chaque semaine.
La Croix Rouge a aussi offert aux enfants des familles un jouet neuf selon la lettre faite au Père Noël déposée dans notre boîte spéciale !
Début janvier nous avons été présents dans les Maisons de retraite de notre secteur pour offrir la traditionnelle galette des rois aux résidents. Moment convivial très apprécié des Résidents.
Le 4 mars à Reyrieux au Galet 20h30, présentation de la pièce de théâtre par les troupe de théâtre l'envol de Vimy "tailleur pour dames" de Feydeau.

L'unité Locale de la Croix-Rouge Trévoux vous présente ses meilleurs vœux.

Votre correspondant : Claude Gilles 06 30 64 94 73

Courriel : ul.portedeladombes@croix-rouge.fr

LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE

La Chorale "les Chanteurs du Val de Mâtre" a repris ses activités **lundi 5 septembre 2022** , sous la direction de son nouveau Chef de Chœur, **Chrys GUYOT-LONAIT.**
Grâce à son professionnalisme, ses compétences, son dynamisme, Chrys Guyot-Lonait nous fait progresser, les choristes sont épanouis.
Une répétition hebdomadaire a lieu tous les lundis de 18h30 à 20h, à la Salle Polyvalente de Messimy.
Les interprétations à nos concerts sont diversifiées : variété française, chant traditionnel, classique, gospel...

La chorale recrute toujours. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux choristes. Notre Association est très dynamique, conviviale, n'hésitez pas à nous rejoindre les lundis, nul besoin de connaitre le solfège pour chanter.

CONCERT :
Notre concert annuel est prévu le **samedi 03 juin 2023** en l'église de Messimy sur Saône.
Une deuxième partie sera assurée, les renseignements seront communiqués ultérieurement.

VENTE FLEURS PRINTEMPS : **jeudi 27 avril**
Pour la 14ème année consécutive, la chorale organise une vente de fleurs et plançons sous la Halle à Messimy sur Saône.
Venez nombreux !
La Chorale "les chanteurs du Val de Mâtre" sera heureuse de vous accueillir et vous en remercie par avance.
Lors de notre vente de fleurs Toussaint 2022, la tombola a été gagnée par **Madame Joëlle Badoil**.

Cordialement et à très bientôt

ÇA T'APPRENDRA

Ça T'apprendra !
Une nouvelle association dédiée à l'éducation, aux apprentissages et à la parentalité.
Créée en décembre 2021 et anciennement basée à Montmerle sur Saône l'association Ça T'apprendra ! a permis d'organiser **la journée de l'éducation et des apprentissages'** qui a eu lieu en Avril 2022.
J'ai décidé à partir du 1er janvier 2023 de domicilier cette association à Messimy sur Saône, village où je vis depuis 15 ans avec mon mari et mes deux enfants.
Qui suis-je ? Je m'appelle Laurette Massé, je suis psychopédagogue. J'interviens à domicile et j'accueille les enfants et leurs parents, tous les mercredis dans mon cabinet situé à Fareins. Je suis passionnée par le bien-être de l'enfant et son développement à travers les apprentissages.
Ça T'apprendra ! Quels projets pour 2023 ?
Cette année, l'association va poursuivre l'organisation d'après-midis autour des jeux de sociétés pendant les vacances scolaires.
Des projets d'ateliers en collaboration avec des intervenants extérieurs sont en cours d'élaboration. Nous envisageons de vous proposer des thèmes comme « Bouger pour booster les apprentissages », « Découverte de la pratique du yoga », « Découverte de la carte mentale » ou encore « Reconnaître les émotions pour mieux les comprendre ».
Déjà au programme pour les vacances d'hiver de février :
La Boite à tetruC de Séverine Curtet, écrivain public beaujolaise et Eurekap de Laurette Massé, psychopédagogue installée sur Messimy, vous proposent l'atelier **Bouge/Crée/Joue**, un atelier autour de l'écriture, du mouvement et des jeux collaboratifs.
Nous accueillerons les enfants à partir de 8 ans les 7, 8 et 9 février de 09h30 à 12h00.

Pour tout renseignement, contactez :
Laurette Massé au 06 23 94 87 63
ou eurekap.ppp@gmail.com
Découvrez la programmation des ateliers à venir :
Programmation ateliers - Eurêkap de Laurette Massé (eurekap-laurettemasse.fr)

DEMAIN MESSIMY SUR SAÔNE

Malgré les températures en dessous des normales observées ces derniers jours, nous sommes conscients que l'urgence pour changer nos habitudes est là, mais nous avons vraiment du mal à modifier notre « logiciel » et notamment au niveau de la mobilité …

Voici un petit point de la situation de notre association :

En route vers le zéro déchet : Les bacs de compost sont installés, quelques personnes se sont inscrites auprès de la mairie et le bac se remplit assez rapidement, merci aux utilisateurs de bien respecter les consignes très simples, affichées sur les bacs.

L'agent technique a déjà effectué quelques modifications pour renforcer mécaniquement les bacs.

Ateliers Mobilités : Pour rappel, un atelier dans le cadre de l'étude mobilité a été confié à l'entreprise ITEM Etudes et Conseil, par la Communauté de Communes en début d'année, avec pour objectif de répondre aux 4 axes ci-après :

1. Diagnostic : enjeux et freins à la mobilité alternative en concertation avec les partenaires et acteurs locaux.
2. Définition d'une stratégie de mobilité adaptée aux spécialités et besoins du territoire.
3. Réalisation d'un schéma directeur cyclable pour mailler le territoire et favoriser la pratique du vélo.
4. Etude d'opportunité pour le déploiement d'aires de covoiturage et l'installation de bornes de recharge électrique.

Cette étude va permettre de construire un plan pluriannuel de travaux et d'actions en faveur de la mobilité alternative sur le territoire.

Après un diagnostic complet et précis, des ateliers participatifs, auxquels nous avons assisté, ont été organisés. Ceux-ci étaient pertinents et de qualité. Le dernier atelier a eu lieu le 12 décembre, mais les organisations et associations n'y ont pas été conviées…. Nous connaîtrons les décisions prises par les élus ainsi que les délais de réalisation et budget, sur le site de la communauté de communes. Malheureusement nous craignons que les délais de réalisation ne soient très éloignés au vu de l'urgence climatique…

Social : Les soirées jeux ont démarrées, la première, qui s'est déroulée le 6 décembre, a eu un beau succès, très belle ambiance conviviale. Nous vous tenons informés des prochaines dates sur notre page FB.

Energie : Une étude est en cours pour proposer aux personnes intéressées de se regrouper pour acheter et s'entraider à installer, selon les besoins et les possibilités techniques et financières de chacune d'elles, des kits photovoltaïques de 2 à quelques panneaux. Ces panneaux sont destinés à couvrir, en autoconsommation sans revente du surplus, pendant les journées ensoleillées les besoins basiques en énergies (on appelle cela le « bruit de fond »). La dépense (environ 1000 € pour 2 panneaux) est amortie en quelques années et peut durer plus de 25 ans.

Culturel : nous avons mis en commun toutes suggestions de manifestations culturelles et de covoiturage pour s'y rendre.

Préservation de l'environnement :

Une réunion publique organisée par le syndicat des rivières devait avoir lieu fin septembre, mais elle a été annulée, et à ce jour nous n'avons pas été informés d'une nouvelle programmation.*

Nous essayons de nous tenir informés car notre rivière va mal !

Rejoignez nous, venez enrichir nos débats, apporter des idées, mener des actions.

Nous contacter :

adherents@demainmessimy.fr

Demain Messimy-sur-Saône

** La Mairie indique que la personne qui devait s'occuper de la réunion publique a eu des soucis de santé et nous attendons son retour.*

FAREINS SAÔNE VALLÉE FOOT

L'édition de fin d'année du bulletin communal, nous ouvre ses colonnes et nous permet de faire un point sportif et extra sportif à la mi-saison.

Au niveau sportif, notre club est représenté dans toutes les catégories, chose assez rare à l'heure actuelle, pour être souligné.

En U 7, une dizaine de jeunes enfants participent aux entraînements du mercredi et font quelques «plateaux» (rencontres amicales avec les clubs voisins), nous sommes cependant assez surpris du nombre restreint de licenciés dans cette catégorie.

En U 9, c'est par contre 30 licenciés qui eux aussi fréquentent les entraînements du mercredi après-midi à Messimy, le groupe est de qualité, et les résultats même si ils sont anecdotiques sont probants.

En U 11, 20 joueurs répartis en 2 formations, obtiennent des résultats satisfaisants et les progrès enregistrés depuis le début de saison sont significatifs, ce groupe est vraiment prometteur, bravo à **Philipe Perisse**, pour la qualité de ses entraînements.

En U 13, le groupe composé d'environ 15 joueurs, connait des fortunes diverses mais progresse de match en match, il faut persévérer, **Lionel Touron**, l'éducateur de la catégorie faisant lui aussi un excellent travail de formation.

En U 15, une entente a été créé avec le club de 3 Rivières (Montmerle sur Saône), cette entente connait de très bons résultats et occupe la première place de sa poule, une belle performance.

En U 18, l'équipe managée par **Jimmy Allard** après un départ poussif a bien redressée la «barre» et enregistre des résultats positifs depuis 5 matchs il faut continuer dans ce sens.

Au niveau de la section senior :

L'équipe Une évolue en D3, après un départ compliqué, cette formation semble depuis 5 matchs connaitre un net redressement, espérons que cette embellie perdure !!!!

L'équipe Deux évolue en D4, là aussi cette équipe vit un début de saison particulièrement compliquée, même si depuis quelques matchs les résultats sont encourageants.

Espérons que la trêve hivernale soit bénéfique à tous et qu'elle nous permette de récupérer nos blessés.

Pour terminer, la section vétérans managée par Cyrille Manvoy, continue son bonhomme de chemin, privilégiant la convivialité et la bonne humeur, plutôt que les résultats.

- Au chapitre extra-sportif, notre LOTO qui s'est déroulé à Fareins a connu un vif succès, notre opération calendriers a démarré.

- Au mois de février, se dérouleront nos tournois jeunes, en salle, au complexe Montfray Sports, à Fareins.

- Une vente à emporter est prévue sur le mois de Mai, à Messimy, des infos suivront.

Voilà pour l'essentiel, au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons le décès de **Lucien Colas**, il aura été un fidèle serviteur du club, sachant tout faire et toujours disponible, nous tenions à lui rendre hommage.

Pour conclure nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et d'entamer de la meilleure manière l'année 2023 .

Sportivement, l'équipe dirigeante de Fareins Saône Vallée Foot.

LE SOU DES ÉCOLES

Le Sou des écoles vous souhaite une très belle année 2023 !!
De notre côté, nous sommes ravis de la façon dont s'est terminée l'année 2022.
Nous avons eu 3 grandes manifestations :
La vente des calendriers : où nous avons eu le plaisir de voir quelques nouvelles familles se joindre à nous et bien entendu, il y avait aussi nos fidèles accolytes, toujours présents pour cette vente très importante pour notre association. Merci à tous les habitants qui ont acheté ce calendrier et à tous ceux qui ne l'ont pas pris mais qui ont tenu à donner une participation financière.



Le Bal d'Halloween : Ce bal a eu un très grand succès. Beaucoup d'enfants ont répondu « présents » et nous avons eu le plaisir de voir que beaucoup de parents avaient gardé leur âme d'enfant et étaient venus déguisés. Organiser ce genre de manifestation prend beaucoup de temps donc c'est un vrai plaisir quand les familles jouent le jeu. Nous avons eu la chance d'avoir un temps relativement doux jusqu'au moment où la pluie diluvienne est venue mettre fin à cette soirée. Mais elle est arrivée après que nous en ayons bien profité déjà donc nous sommes plutôt contents.





Le Marché de Noël : Nous avons eu le plaisir de participer à ce très beau marché et nous en sommes ravis. Nous reviendrons avec plaisir sur les prochains marchés à thème car nous passons toujours un très bon moment avec le personnel de la mairie ainsi qu'avec tous les habitants toujours bienveillants et avec cette envie de soutenir le Sou des écoles. Qui dit marché de Noël, dit hiver et donc température glaciale mais heureusement, notre chocolat chaud, notre vin chaud et nos crêpes étaient là pour réchauffer le Père-Noël et tous ses visiteurs.



Nous avions aussi organisé une vente de chocolats qui, malheureusement, n'a pas eu le succès escompté. Nous tenterons de proposer une gamme de produits qui correspond plus aux attentes des familles l'année prochaine.
Et, bien entendu, nous avons terminé l'année avec la tradtionnelle visite du Père-Noël à l'école le vendredi des vacances, merci à lui !
Voilà un petit mot sur cette fin d'année 2022 qui nous laisse très optimiste sur tous les bons moments qui nous attendent en 2023 !!
Guettez le calendrier et n'hésitez pas à venir vous joindre à nous !!
Merci à tous et encore beaucoup de bonheur pour cette nouvelle année !

Le Sou

N°130

CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :
Augustin Rollet ▶ 25 août
Sandro Alvaro Travessa ▶ 19 septembre
Ilyana Kara ▶ 24 septembre
Emma Kallista ▶ 25 septembre
Tiya Emma Tixier Leroy ▶ 11 octobre
Mattya Grégory Olympe ▶ 14 novembre

MARIAGES :
Raphaël Pierre Pinto et Anaïs Sferrazza ▶ 3 septembre
Frédéric Jean Albert Petat et Sophie Delorme ▶ 3 septembre
Arnaud Rémy Marie Rochefort et Camille Olivia Palais ▶ 17 septembre

DÉCÈS :
Kheiredine El-Bar ▶ 26 août à Gleizé
Jeanne Marcelle Léonie Cellier veuve Bandelier ▶ 15 septembre à Messimy
Martine Yvette Réveil épouse Rostaingt ▶ 3 décembre à Belleville en B.
Dudu Mutlu veuve Karaduman ▶ 9 décembre à Gleizé

Si des familles souhaitent annoncer un décès de leur proche dans cette rubrique, nous vous remercions de nous communiquer l'information.

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Sept 22	Oct 22	Nov 22	Déc 22	Année 22
112,1 mm	31,6 mm	65,2 mm	74,6 mm	572,1 mm

Données transmises par Roger Grange

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage tous les 8 jours ▶ le **LUNDI**

Sauf le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés :
Les jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 20h
Les samedis : 8 h à 12h et 15h à 20h
Tapages nocturnes silence à partir de 22h00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre.
Dépôt au sol des déchets verts, gratuit à Baneins.

STATIONNEMENT GÊNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteurs, moissonneuses batteuses, camions, pompiers, bennes à ordures ménagères…
Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

LE MARCHÉ sous la Halle

Les **JEUDIS** de 15h à 19h.

AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 37 55 04 15

ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

CONSEILLER NUMÉRIQUE

À la mairie, les 4èmes vendredis du mois, 13h30 à 16h.

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET



Source : Le Parisien

DIY déco de fenêtre au blanc de Meudon, spécial Pâques



Matériel : du blanc de Meudon, de l'eau, un pinceau

- **Étape 1 :** lavez bien vos fenêtres afin qu'elles soient claires et propres.
- **Étape 2 :** mélanger un peu de blanc de Meudon avec un peu d'eau. Niveau consistance, il ne faut ni avoir de la pâte, ni que ce soit trop liquide, sinon vous obtiendrez un blanc un peu transparent et pas opaque.
- **Étape 3 :** appliquez la peinture à l'aide d'un pinceau sur les vitres.

Vous pouvez vous aider des dessins que vous pouvez prendre sur internet. Imprimez-les et scotchez-les à vos fenêtres (côté extérieur). Vous n'aurez plus qu'à suivre les tracés et faire vos dessins (côté intérieur).

Selon la finesse et la grosseur de votre pinceau, vous obtiendrez des traits plus ou moins fins ou au contraire, un peu plus grossiers. Les pinceaux fins sont idéals pour dessiner les traits fins (tiges, motifs), alors que les gros pinceaux sont eux, parfaits pour colorier des surfaces, aplats du type, feuilles ou l'intérieur des œufs.

Source : https://mamanzerodechet.com/

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2022

Présents : T Michal – V Gelas - N Feltrin – B Doucet-Bon – P Brunel - JM Gimaret - B Sainclair – F Serrurier – L Wynarczyk – B Monel - M Chaube.
Excusés : F Imbert (pouvoir à JM Gimaret) – C Beguet (pouvoir à T Michal) – C Feltrin (pouvoir à N Feltrin) - S Chartier
Absent :
Secrétaire de séance : P Brunel
Le Conseil municipal

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2022.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les six transactions reçues portant sur quatre immeubles non-bâtis sis Au Village et deux immeubles bâtis sis 465 chemin de la Saône et 230 rue du Bourg.
  - ~ le choix de la société MANUTAN COLLECTIVITES pour l'acquisition du mobilier scolaire suivant : 10 tables réglables pour un montant de 770,60 € HT ; 10 casiers scolaires pour un montant de 190,80 € HT et 30 chaises scolaires pour un montant de 1 324,80 € HT, soit un coût total de 2 286,20 € HT (2 743,44 € TTC)
  - ~ le choix de la société MB2 de Strasbourg (Bas-Rhin) pour l'acquisition de deux tabourets polyuréthane AP4C pour les TSEM, avec un montant total de 263,02 € HT (315,62 € TTC)
  - ~ la location du garage n° 3 à Monsieur et Madame Richard GIRIN, à compter du 05 août 2022, avec un loyer mensuel de 55 €
  - ~ le choix du Cabinet BVC Avocats, représenté par Monsieur Nicolas COMBARET, pour assurer la défense de la commune dans le cadre de la requête, enregistrée le 21 juillet 2022 par la Cour Administrative d'Appel de Lyon, demandant l'annulation du jugement du Tribunal administratif de Lyon rejetant la requête de M. Claude FORTIN et autres contre la délibération du 06 mars 2020 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme, avec un montant d'honoraires de 3 000 € HT (3 600 € TTC). 3D Ouest de Lannion (Côtes-d'Armor) pour la fourniture d'un logiciel enfance en vue de la gestion du périscolaire, avec un montant de 4 275 € HT (5 130 € TTC).
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 €,
  - ~ de suivre la proposition de la commission des Finances et contracter la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes avec un taux €STR + marge de 0,80% ou taux fixe de1,95%, avec des frais de dossier d'un montant de 0,40% du nominal (soit 400 €),
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat de la ligne de trésorerie de l'organisme bancaire retenu,
  - ~ de préciser que les crédits nécessaires seront prélevés au budget à l'article 627 « Services bancaires et assimilés » pour la commission d'engagement et à l'article 6618 « Intérêts des autres dettes » pour le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie.
- **DÉCIDE** d'apporter aucune modification aux impositions 2023 au titre des dégrèvements et exonérations.
- **AUTORISE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir pour l'extension des locaux et la rénovation thermique du bâtiment existant de l'école.
- **APPROUVE**, après votes à mains levées, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire.
- **ENTEND** le bilan de la rentrée scolaire.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 1er et 29 août 2022 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 04 août 2022 ; aux Finances du 29 août 2022 ; à l'Economie locale du 31 août 2022 et aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 02 septembre 2022.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – L Wynarczyk – B Monel.
Excusés : F Serrurier (pouvoir à V Gelas) - S Tricaud – M Chaube (pouvoir à B Sainclair)
Absent :
Secrétaire de séance : N Feltrin
Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2022.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ le choix de la SAS CPS, représentée par M. Pascal SANHARD, de Vaux en Beaujolais (Rhône), pour la mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé, dans le cadre de l'opération de transformation d'une salle communale en logement, avec un montant d'honoraires de 1 520 € HT (1 824 € TTC)
  - ~ la location de l'appartement T4 sis 19 allée du Presbytère à Madame Mélanie CLEMENSON, à compter du 23 septembre 2022, avec un loyer mensuel de 650 €,
  - ~ que le groupement représenté par la CP d'Architecture COUDEYRE – B CR, avec un montant de 59 976 € HT (71 971,20 € TTC) a été retenu pour la maîtrise d'œuvre relative à l'extension des locaux et rénovation thermique du bâtiment existant de l'école.

• **ACCEPTE,** après vote à mains levées et à l'unanimité, la subvention de 15 000 € maximum accordée dans le cadre du fonds de concours d'investissement destiné à soutenir les projets de toutes les communes membres mis en place par la Communauté de Communes Val de Centre Saône, pour les travaux de transformation d'une salle communale en logement.

• **DÉCIDE**, après vote à mains levées,

~ de maintenir, à l'unanimité, le tarif des repas tel que fixé au 1er septembre 2022 et précise que la révision aura à nouveau lieu sur la base de l'année scolaire, soit de septembre à juillet

~ de maintenir, à l'unanimité, les tarifs de location de la salle polyvalente et de rejeter, par 10 voix contre 4, l'ajout d'une mention concernant la mise à disposition gratuite de la salle pour les activités hebdomadaires des associations de la commune, avec utilisation ponctuelle de l'équipement

~ de maintenir, par 13 voix pour et 1 abstention, les tarifs de la location de la Halle et de l'éclairage

~ de maintenir, à l'unanimité, les tarifs de locations des tables, bancs et chaises

~ de maintenir, à l'unanimité, les tarifs du camping

~ de procéder, à l'unanimité, à une augmentation de 5 € (2 m²) et 10 € (4 m²) pour les concessions trentenaires, de 5 € (2 m²) et 10 € (4 m²) pour les concessions cinquantenaires au cimetière et de maintenir les tarifs pour le columbarium et le jardin du souvenir

~ de maintenir, à l'unanimité, le montant des cotisations à la bibliothèque à 10 € pour les habitants et 12 € pour les personnes extérieures

~ pour l'occupation du domaine public :

* de maintenir, à l'unanimité, le montant des redevances pour les terrasses, les cirques, les taxis et les commerces ambulants

* d'instaurer, à l'unanimité, une caution de 40 € pour la mise à disposition de la clé de la Halle lorsque le commerçant ambulant utilise l'électricité

* M. GELAS ayant quitté la salle, sans que cela soit obligatoire, à l'unanimité, de maintenir le montant de la redevance demandée au garage GELAS à 2 € par m² dans la limite de la surface utilisée

~ de maintenir le tarif des droits de place du marché à 0,10 € du mètre linéaire.

• **DÉSIGNE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, sans recours au vote à bulletin secret, Monsieur Christian BEGUET, comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et désigne Monsieur Christian BEGUET aux fins de représenter le conseil municipal au sein de l'Assemblée spéciale des actionnaires non représentées directement au conseil d'administration de la SPLA ALEC de l'Ain.

• **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

• **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 12, 26 septembre et 10 octobre 2022 ; au Comité consultatif d'action sociale du 22 septembre 2022 ; aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 04 octobre 2022 ; au Personnel communal du 05 octobre 2022 ; à l'Environnement / Agriculture du 06 octobre 2022 et aux Affaires scolaires du 11 octobre 2022.

• **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

Présents : T Michal – F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – L Wynarczyk - B Monel – S Tricaud – M Chaube.

Excusés : V Gelas (pouvoir à L Wynarczyk) – P Brunel

Absent :

Secrétaire de séance : JM Gimaret

Le Conseil municipal

• **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2022

• **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,

~ de créer l'opération n° 202204 « Extension locaux scolaires » au budget 2022

~ d'approuver la décision modificative n° 1 au budget communal 2022, ci-après :

FONCTIONNEMENT

~ dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

- Article 613 Location - 3 000 €
- Article 61521 Entretien de terrains - 2 862 €
- Article 615232 Entretien, réparations réseaux + 2 570 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement + 39 523 €

Total + 36 531 €

• **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (collectif et non-collectif) de l'année 2021

• **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2021.

• **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 24 octobre et 07 novembre 2022 ; aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux divers du 03 novembre 2022 et aux Finances du 10 novembre 2022.

• **ENTEND** le compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

~ recettes

Chapitre 013 Atténuations de charges

- Article 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel + 3 900 €

Chapitre 73 Impôts et taxes

- Article 73223 Fonds départemental DTMO pour commune – 5000 hab. + 14 797 €

Chapitre 74 Dotations et participations

- Article 7478 Participation autres organismes + 3 105 €
- Article 74836 Attribution fonds départemental péréquation de la TP + 1 229 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

- Article 7588 Autres produits divers gestion courante + 13 500 €

Total + 36 531 €

INVESTISSEMENT

~ dépenses

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

- Article 231 Immobilisations corporelles en cours + 4 283 €

Opération n° 100 « Acquisitions de matériels »

- Article 2157 Matériel et outillage technique - 3 000 €
- Article 2184 Matériel de bureau et mobilier - 2 500 €
- Article 2188 Autres immobilisations corporelles - 2 500 €

Opération n° 202202 « Réseau eaux pluviales centre village »

- Article 231 Immobilisations corporelles en cours - 23 595 €

Opération n° 202204 « Extension locaux scolaires »

- Article 231 Immobilisations corporelles en cours + 89 280 €

Total + 61 968 €

~ recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement + 39 523 €

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

- Article 203 Frais d'études + 4 283 €

Opération n° 201603 « Vidéoprotection »

- Article 1321 Etat et établissements nationaux + 3 162 €

Opération n° 202201 « Transformation salle communale en logement »

- Article 13251 Groupement Fiscalité Propre de Rattachement + 15 000 €

Total + 61 968 €

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ de procéder à la télétransmission des actes de commande publique au contrôle de légalité
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention @ctes avec la Préfecture de l'Ain
  - ~ de rappeler que le tiers de télétransmission de la commune est Docapost Fast (ex CDC FAST) et que les personnes responsables de la télétransmission sont le Maire et M. Alain GUEX, attaché territorial.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ d'accepter la restitution, suite à la mise en séparatif, du réseau affecté uniquement aux eaux pluviales, situé route départementale 933 et sur une longueur d'environ 84 m,
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal constatant la restitution de biens de la communauté de communes Val de Saône Centre à la commune de Messimy-sur-Saône,
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les actions administratives et comptables pouvant être liées à cette restitution.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon - JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier - B Monel – S Tricaud – M Chaube.
Excusés : P Brunel – L Wynarczyk
Absent :
Secrétaire de séance : B Monel
Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2022.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les deux transactions reçues portant sur des immeubles bâtis sis 34 chemin de la Lie et 289 rue du Bourg,
  - ~ le choix de la SAS CPS, représentée par M. Pascal SANHARD, de Vaux en Beaujolais (Rhône), pour la mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé, dans le cadre de l'extension de l'école, avec un montant d'honoraires de 3 534 € HT (4 240,80 € TTC)
  - ~ le choix de la SAS RISK CONTROL de Levallois Perret (Hauts de Seine) pour la mission de contrôle technique, dans le cadre de l'extension de l'école, avec un montant d'honoraires de 5 200 € HT (6 240 € TTC),
  - ~ le choix de l'entreprise JM'ELEC de Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain) pour l'installation d'un chauffage électrique plus performant dans les deux salles de réunion du Presbytère, avec un montant de travaux de 1 910,68 € HT (2 298,82 € TTC),
  - ~ la location de l'appartement T2 sis 19 allée du Presbytère à Madame Cassandra MARTIN, à compter du 1er décembre 2022, avec un loyer de 475 € par mois.
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées et à l'unanimité,
  - ~ de modifier le dispositif du Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sur la base des modalités définies par la commission Personnel communal,
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis.
  - ~ de dire que les crédits nécessaires au paiement du régime indemnitaire seront inscrits chaque année au budget.
- **EMET**, après vote à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés et avec quatre abstentions, un avis favorable sur le projet d'extension d'une carrière alluvionnaire en eau à Arnas.
- **ACTE** le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 15 novembre 2022.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 21 novembre et 02 décembre 2022 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 27 novembre 2022 ; au Comité consultatif d'action sociale du 07 décembre 2022 et aux Affaires scolaires du 09 décembre 2022.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À 20h

Vendredi 3 février, vendredi 24 février, jeudi 23 mars, vendredi 14 avril

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques

N°130

DERNIÈRE MINUTE

À VOS AGENDAS :

- **Marché :** tous les jeudis à partir de 15h, sous la Halle :
  - Nouveau Un apiculteur **La grappe et le Rucher** ts les 15 jours
  - Nouveau Restauration **Les crêpes de Blaceret**
  - Nouveau Spécialités tunisiennes **Délice & Jasmin**
  - Un traiteur et rôtisseur asiatique **LK** tous les 15 jours
  - Produits de fumaison **B.62**
  - Un fromager **L'espoir des biquettes**
  - Un charcutier **Le porc Brionnais**
  - Un rémouleur **Aiguise tout** tous les 3èmes jeudis du mois
  - Produits laitiers **Ferme Désiris**
  - Un fromager vente à la coupe **Quentin Richard**
  - Un caviste **Vins par là**
  - Produits italiens **La botte secrète**
  - Un fromager **Les brebis de Julien**
  - Un primeur **Le marché de Karine et Michel Delorme**
- **Blabla jeux** Demain Messimy, les vendredis 3 février et 3 mars à la Tisanerie
- **Concours belotte** Les amis de la Mâtre, mardi 21 février, salle polyvalente
- **Nettoyage bords de Saône et chemins de la commune** Samedi 11 mars
- **Repas CCAS** dimanche 5 mars 2023
- **Animation saint Patrick** Classes 4 et 9, jeudi 16 mars sous la halle
- **Conscrits** 24, 25, 26 mars
- **Marché Saint Valentin** jeudi 9 février
- **Chasse aux œufs** Sou des Écoles dimanche 2 avril sur le stade
- **Marché de Pâques** jeudi 6 avril
- **Vente composteurs + initiation compostage** jeudi 6 avril sur le marché de Pâques
- **Concours de pétanque** KS Passion auto samedi 15 avril
- **Concours d'Agility** Club Canin dimanche 23 avril
- **Vente de fleurs** Les chanteurs du Val de Mâtre jeudi 27 avril
- **Vide dressing, graines troc aux plantes** Demain Messimy samedi 29 avril
- **Foot Patate** dimanche 7 mai
- **Paella** Classes 3 et 8, samedi 13 mai sous la halle
- **Pétanque** Sou des Écoles samedi 13 mai

QUESTIONS / RÉPONSES

1 - « Une idée concernant les travaux d'agrandissement dans le centre : ajouter des panneaux aux murs atténuant les bruits. Testés dans un lieu de restauration habituel, c'est juste incroyable et parait-il peu onéreux. »

Nous vous remercions pour vos suggestions, l'étude étant à peine commencée, nous pourrons évoquer le sujet le moment venu.

2 - « Une benne à recyclage papier à côté de la salle des fêtes. »

C'est une bonne idée mais il manque de place.

Vite, je vais à la boîte aux lettres !

Vous avez une suggestion,
une question,
une idée...
CONFIEZ LES NOUS.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NOM/PRÉNOM : .....

MAIL et/ou **TÉL :** .....

Seules les demandes identifiées seront prises en compte.



MARS 2023

MESSIMY SUR SAÔNE

#18

NETTOYAGE DES BORDS DE SAÔNE ET DU VILLAGE

SAMEDI 11 MARS 2023 DE 9H30 À 12H - PLACE DE LA MAIRIE

En cas de pluie, la date sera reportée au samedi 18 mars.

Rendez-vous avec des gants et des bottes.

Vous êtes invités à une collation en fin de matinée

Pour tout renseignements, contactez la Mairie au 04 74 67 80 77
ou par mail : mairie.messimysursaone@orange.fr

UN VILLAGE PROPRE EST LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN SOYONS ACTEUR !

Journée Citoyenne

Petit rappel

DURÉE DE VIE DES DÉCHETS ABANDONNÉS DANS LA NATURE

 Cigarette sans filtre **3 MOIS**	 Mouchoir en papier **3 MOIS**	 Journal **3/12 MOIS**	 Allumette **6 MOIS**	 Filtre de cigarette **1/2 ANS**	 Chewing-gum **5 ANS**	 Boîte en aluminium **10/100 ANS**
 Briquet plastique **100 ANS**	 Masque **450 ANS**	 Gobelet plastique **100/1000 ANS**	 Sac plastique **100/1000 ANS**	 Polystyrène **1000 ANS**	 Carte à puce **1000 ANS**	 Verre **4000 ANS**